

- le bâtiment cadastré section BD n° 183, sis 2 place R. Marcelpoil, acquis par l'EPF le 13 novembre 2019 moyennant le prix de 71 880,05 €, frais compris. La convention a été signée le 23 septembre 2019 pour un portage sur 10 ans à compter de la date d'achat, soit du 13.11.2019 au 13.11.2029 ;
- le bâtiment cadastré section BD n° 184, sis 3 place R. Marcelpoil, acquis par l'EPF le 30 septembre 2021 moyennant le prix de 142 344,08 €, frais compris. La convention a été signée le 11 mars 2021 pour un portage sur 12 ans à compter de la date d'achat, soit du 30.09.2021 au 30.09.2033.

Ces 3 bâtiments ont été démolis en 2023 et les portages ont perduré dans l'attente de la décision de la Municipalité sur le projet de réaménagement de cet îlot. La Municipalité ayant décidé de conserver la propriété du site et d'aménager un espace public ouvert, il convient dès lors de clore ces 3 portages fonciers en se portant acquéreurs de ces bâtiments.

Cette transaction sera conclue moyennant le prix de 271 147,76 € HT, correspondant au prix d'acquisition par l'EPF, soit 261 000 € plus les frais d'acquisition de 10 147,76 €, étant précisé que la Commune a d'ores et déjà réglé à l'EPF de l'Ain 108 196,49 € décomposés comme suit :

Bâtiment	DATES PORTAGE	PAYÉ jusqu'en 2023		TOTAL
		Total annuités	Total frais de portage	
BD 175	du 26/04/2016 au 26/04/2026	39 846,52 €	6 564,00 €	46 410,52 €
BD 183	du 13/11/2019 au 13/11/2029	28 752,04 €	4 399,06 €	33 151,10 €
BD 184	du 30/09/2021 au 30/09/2033	23 724,00 €	4 910,87 €	28 634,87 €
		92 322,56 €	15 873,93 €	108 196,49 €

et qu'il reste à régler à ce jour :

- pour le bâtiment BD 175, aux trois dernières annuités 17 077,11 €
- pour le bâtiment BD 183, aux six dernières annuités 43 128,01 €
- pour le bâtiment BD 184, au dix dernières annuités 118 620,08 €
- plus la TVA en vigueur,

sachant que, lors de sa séance en date du 27 février dernier, le Conseil d'Administration a voté une minoration foncière à hauteur de 50 % du déficit, soit un montant d'environ 143 706,49 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se porter acquéreur de ces 3 bâtiments sur ces bases.

La Commission Municipale Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21, lors de sa séance en date du 12 mars 2024, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du 12 mars 2024, a émis un avis favorable.

Monsieur Guerry reprend part à l'instance.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

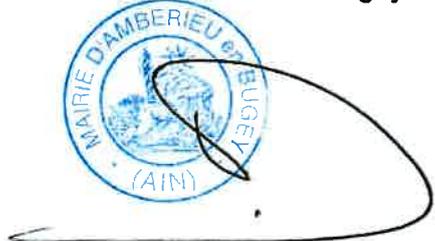
1. **DE PROCÉDER** à l'achat, auprès de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, des bâtiments cadastrés section BD n° 175, 183 et 184, moyennant la somme de 271 147,76 € HT, étant précisé que le montant global des annuités déjà réglées par la Commune est de 92 322,56 € et que le montant global des annuités restant à régler est de 178 825,20 € plus la TVA en vigueur.
2. **DE PRENDRE ACTE** que le Conseil d'Administration de l'EPF de l'Ain, lors de sa séance en date du 27 février dernier, a voté une minoration foncière à hauteur de 50 % du déficit, soit un montant d'environ 143 706,49 €.
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
4. **DE DIRE** que les crédits sont prévus au BP 2024.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 22 MARS 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN) is partially obscured by a large, stylized black ink signature.

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN) is partially obscured by a large, stylized blue ink signature.



A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN) is partially obscured by a large, stylized black ink signature. A rectangular box is overlaid on the bottom right of the stamp.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240315-DEL_2024_01_14-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024